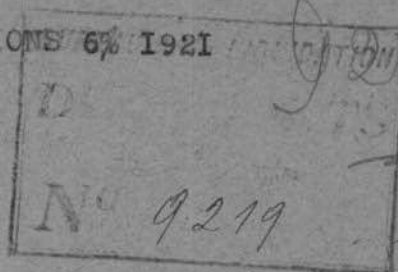


BUREAU DE LIQUIDATION
D
N° 1.219

241LM 167/4
(1944)

Prime d'émission sur bons et obligations

PRIME DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS 6% 1921

remboursées par anticipation
(Réseau A.L.)

à la reprise des comptes du Réseau A.L. par la S.N.C.F., le 1er Janvier 1938, la situation se présentait ainsi, en ce qui concerne ce Réseau :

Primes sur bons et obligations
remboursés par anticipation
à amortir

Ressources appliquées à titre
provisoire aux primes sur bons
et obligations remboursés par
anticipation

 90.250.619,61

 90.250.619,61

au 31 Décembre 1938, une somme de 89.876.549,61 figurait encore à ces comptes, au titre de l'A.L., deux amortissements ayant été constatés dans l'intervalle.

à cette date, la Division des Finances a soldé ces deux comptes l'un par l'autre, le produit net des emprunts n'ayant pas à être modifié, puisque d'une part il aurait été débité et d'autre part crédité des mêmes sommes.

Seul, le nombre des obligations couvrant les dépenses d'établissement a été augmenté pour tenir compte de cette opération.

Les modifications prescrites se trouvent de ce fait avoir été passées par anticipation au cours de l'exercice 1938.

Pour cadrer fin 1937 avec les chiffres du Contrôle Financier, il y a lieu effectivement de passer les écritures prescrites et d'annuler celles qui ont été prises en compte en 1938 sur le compte "RECTIFICATIONS 1938".

3 Mars 1944